Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec

CCSEHDAA du CSSPI

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU CCSEHDAA
Rencontre tenue le 14 mars 2024 à 18 h 30
En présentiel

PRÉSENCES

Représentant des parents :

Ben Dhafer, Imen	École secondaire Anjou	**Abs**
Chenel, Nathalie	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	**Abs**
Hereni, Florand	Jean-Nicolet	**Abs**
Forgues, Aline	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	
Josma, Francia	Jean-Nicolet	
Kamel, Melha	Marc-Aurèle-Fortin	
Larivée, Nicole	Félix-Leclerc	
Medjahed, Amel	Wilfrid-Bastien	**TEAMS**
Simard, Véronique	St-Octave	**TEAMS**
Tekelioglu, Derya	Denise-Pelletier	
Tessier, Marie-Andrée	Marc-Laflamme	
Vanegas, Virginia	Ste-Marguerite-Bourgeoys	

Représentant au Comité de parents :
Nicole Larivée — école Félix-Leclerc

Représentant du personnel de direction :
Carole Bérubé — Directrice, école primaire Notre-Dame-de-Fatima

Représentant du personnel de soutien :
Geneviève Chicoine — école secondaire Henri-Bourrassa

Représentant du personnel professionnel :
Mélanie Boulanger

Représentant du personnel enseignant :
Catherine Alary
Véronique Richard

Observateur désigné par le Conseil d'administration du CSSPI :
Stéphane Vallée — Membre de la communauté

Personnes ressources :

Christian Urbain	directeur réseau P-A-T/Mtl-Est et écoles spécialisées	
Marie-Eve Dumais	directrice adjointe de réseau	
Geneviève Martel	directrice adjointe de réseau	
Isabelle Senez	directrice adjointe de réseau	**Abs**

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

CCSEHDAA du CSSPI

Invitées :

Poirier Mélanie	Psychoéducatrice
Guimont Marie-Pier	Psychologue-conseil à l'adaptation scolaire

La rencontre débute à 18 h 38.

1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Forgues fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des points sont à ajouter. Aucune demande d'ajout n'est proposée.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ
14 mars 2024

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 12 février 2024
3. Suivi au compte rendu de la rencontre du 12 février 2024
4. Parole au public
5. Présentation de la trousse « J'ai mon plan »
6. Présentation du PSII
7. Répartition des services éducatifs complémentaires 2024-2025
8. On répond aux questions des membres
9. Site web du CSSPI : les informations du CCSEHDAA — suivi
10. Mot de la présidence
11. Parole de la représentante au comité de parents
12. Autres sujets
13. Clôture

Il est proposé par Mme Melha Kamel, secondé par Mme Nicole Larivée et résolu :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Mme Véronique Richard, secondé par Mme Nicole Larivée, et résolu :
Que le compte rendu de la rencontre du 12 février 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI AU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 FÉVRIER 2024

Il n'y a aucun suivi au compte rendu de la rencontre.

4. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public présent

5. PRÉSENTATION DE LA TROUSSE *J'ai MON plan*

Mme Forgues donne la parole à Mme Mélanie Poirier, psychologue-conseil à l'adaptation scolaire pour les volets santé mentale, difficultés d'adaptation et troubles relevant de la psychopathologie.

Elle débute en mentionnant que l'approche de *J'ai mon plan* est tout d'abord un projet de recherche élaboré par Nancy Gaudreau qui travaille à l'Université de Laval, et ce, pour inclure les parents et les élèves au cœur de cette démarche. Au fur et à mesure de son expérience, elle a constaté que ce n'était pas une pratique actuelle dans les écoles québécoises d'inclure la participation des élèves et des parents dans le processus du plan d'intervention (PI).

Le contexte de la trousse J'ai MON plan est :

- Augmenter l'implication de l'élève et des parents dans la démarche du plan d'intervention
- Soutenir la mise en place de PI autodéterminés pour les élèves en difficulté de comportement
- Outiller les milieux scolaires pour faciliter la mise en œuvre des plans d'intervention.
- Plus que des outils, mais une posture d'intervention
- A fait l'objet d'un vaste projet de recherche auquel le CSSPI a participé.

Quatre orientations ont guidé nos actions pour placer l'élève au cœur de sa réussite :

- Intensifier la collaboration école-famille-communauté
- Considérer la réussite de façon différenciée
- Adopter une vision systémique de la situation de l'élève
- Miser sur les forces de l'élève et sur les ressources du milieu

Elle explique ce qu'est l'autodétermination. C'est en fait trois différents besoins.

1. L'autonomie. C'est la capacité d'autoréguler ses expériences personnelles en assumant ses choix en congruence avec ses valeurs et ses intérêts personnels.
2. La compétence. Ça réfère au fait de se sentir capable d'interagir efficacement avec son environnement.
3. La connexité. Ça réfère au sentiment d'appartenance aux autres et à sa communauté, au fait de faire partie d'un groupe.

Concrètement, dans la vie de tous les jours, ça ressemble à quoi un enfant autodéterminé. Ce sont en fait différentes composantes du comportement qu'on veut que l'enfant puisse développer :

- La connaissance de soi
- Apprendre à faire des choix
- Prendre des décisions
- Résoudre des problèmes
- Être capable de se fixer des objectifs dans le temps
- La gestion des émotions
- Être capable de défendre ses droits
- Le sentiment d'efficacité personnelle
- Être capable de s'attribuer ses propres réussites

L'autodétermination permet à l'élève de développer l'ensemble de toutes ses compétences avec ses parents et les intervenants de l'école. Les recherches tendent à dire que si l'élève est plus impliqué dans son plan d'intervention il se pourrait qu'il s'implique plus, qu'il s'engage plus, que ça ait plus de sens pour lui, car il va avoir choisi ses propres moyens pour arriver à ses buts, parce qu'il va apprendre à connaître aussi quelles sont ses forces, quels sont ses défis, c'est ce qu'on veut mettre en place avec les outils de la trousse.

Les outils faisant partie de la trousse J'ai MON plan sont destinés à tous les élèves du préscolaire jusqu'au secondaire. Il y a une distinction dans les outils en fonction de l'âge de l'enfant.

Il y a plusieurs acteurs du PI, il y a l'élève, le parent, l'enseignant, la direction, le personnel des services complémentaires et les autres intervenants. L'élève, avec l'aide des autres acteurs du PI et dans la mesure de ses capacités, prend part à toutes les phases d'établissement de son PI. Le parent, qui est le premier responsable du bien-être de son enfant, accompagne l'élève au quotidien dans ses apprentissages ; il participe à chacune des phases du PI et partage son expertise et ses connaissances de l'élève avec les acteurs scolaires, il exprime son point de vue sur les objectifs et moyens choisis et applique les moyens prévus et communique ses observations des progrès de l'élève.

La trousse débute avec une feuille de route du parent qui comporte des outils cliquables ou imprimables et des capsules vidéo. Elle comprend quatre phases :

- **Phase d'investigation** : pour l'observation des comportements de son enfant, pour communiquer les observations à l'équipe-école et pour se renseigner sur la démarche du PI.
- **Phase de collecte et d'analyse de l'information** : Pour observer les comportements de son enfant et faire ressortir ses forces, ses défis, ses intérêts, faire le portrait de son enfant, partager les informations pertinentes sur son enfant au responsable de la collecte de données à l'école, identifier les besoins de son enfant et se préparer à la rencontre de PI.

- **Phase de concertation** : Pour se préparer à la rencontre du PI, poser des questions et communiquer efficacement ses idées et opinions, participer activement à la prise de décision, suggérer des moyens pour soutenir les objectifs fixés et faire un retour avec son enfant sur la rencontre du PI.
- **Phase de réalisation** : Pour accompagner et encourager son enfant dans la réalisation du PI, mettre en place, à la maison, les moyens ciblés au PI, collaborer et communiquer à l'équipe-école les progrès de son enfant, les défis rencontrés, faire un retour réflexif sur sa participation au PI.

Des sondages auprès des élèves et des parents ont été faits pour connaître les résultats de leur expérimentation.

Les élèves ont mentionné avoir une meilleure connaissance de soi, une responsabilisation et une meilleure autonomie, une meilleure adhésion aux moyens et une plus grande implication et affirmation de soi.

Les parents ont mentionné une meilleure compréhension du PI, un changement d'attitude envers le personnel scolaire et meilleure collaboration avec l'équipe-école.

6. PRÉSENTATION DU PSII

Mme Forgues invite Mme Mélanie Poirier, psychoéducatrice de formation et maintenant personne-ressource au ministère de l'Éducation pour les PSII et les situations complexes pour l'île de Montréal à prendre la parole.

Elle explique que le plan de service individualisé et intersectoriel (PSII) est un service qui vient après le plan d'intervention. L'objectif de la présentation est la sensibilisation à la démarche PSII au CSSPI.

Un PSII est une démarche de planification et coordination entre le réseau de la santé et le réseau de l'éducation. Elle est utilisée seulement lors de situations complexes avec une intention de priorisation d'objectifs communs et une clarification des actions de chacun. Souvent lorsqu'on fait un PSII, l'élève avait déjà un plan d'intervention, mais il peut arriver une situation complexe d'une durée de plus de six mois nécessitant la mise en place d'un PSII. Ces informations sont démontrées dans le tableau « les pratiques collaboratives dans le continuum de services » qui se trouve à la page suivante (figure 1).

L'autorisation des parents est nécessaire pour amorcer la démarche. Quand le tout est sous contrôle et que les parents se sentent pris en charge, le PSII s'arrête et les intervenants reviennent avec le plan d'intervention.

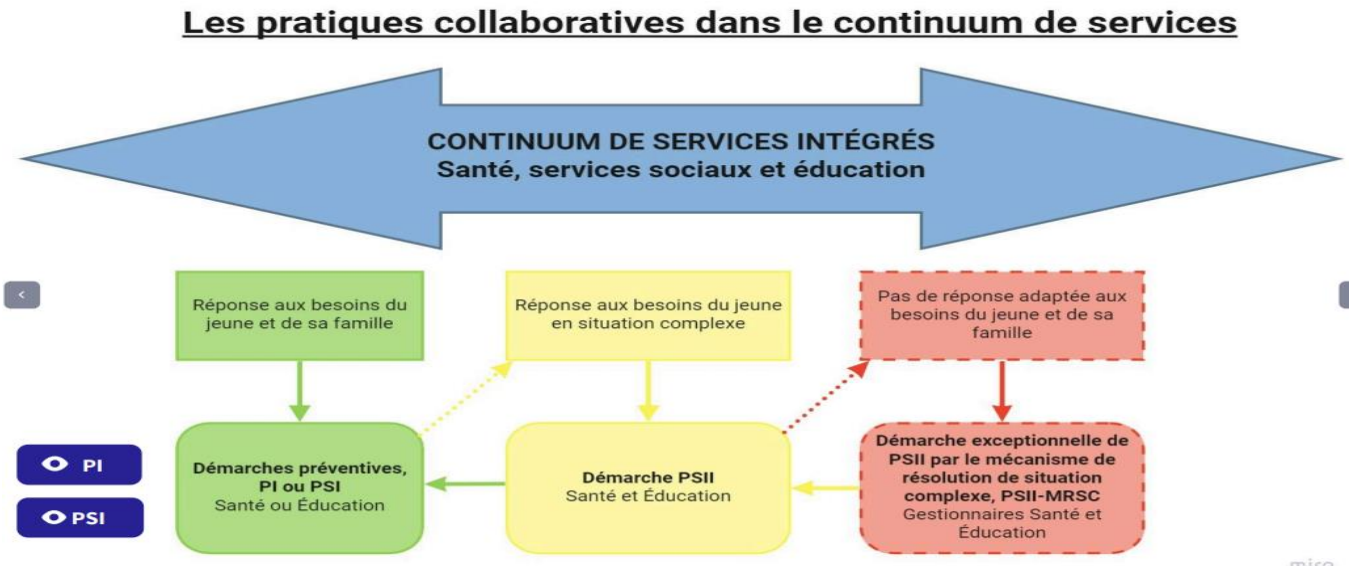

Figure 1

Les principes spécifiques de la démarche du PSII sont :

- Une vision systémique et solidaire de la situation du jeune et de ses parents.
- Recherche conjointe de résolution de problèmes.
- Reconnaître l'expertise de chacun, incluant le jeune et ses parents.
- Agir avec ouverture et souplesse dans le respect des mandats de chacun.
- Contribuer de façon responsable et engagée.
- Collaborer dans une perspective d'amélioration continue.
- Reconnaître la direction d'école comme responsable de l'organisation de la mise en œuvre du PSII au sein de son établissement.

Les cinq étapes de la démarche PSII

- Amorce : Obtenir leur consentement. Amorcer l'évaluation de leur besoin. Informer des étapes à venir.
- Rencontre préparatoire : Compléter l'analyse des besoins. Explorer des pistes de solutions. Clarifier les rôles et responsabilités. Nommer un coordonnateur.
- Rencontre PSII : Officialiser les objectifs. Moyens, responsabilités et échéancier. Soutenir l'implication du jeune et ses parents.
- Réalisation : Ajustement du plan d'intervention. Suivis des actions par le coordonnateur.
- Évaluation : Prévu dans un délai raisonnable en fonction de la situation. Ajustement ou fermeture du PSII.

7. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES 2024-2025

Monsieur Christian Urbain prend la parole. Il mentionne qu'une des fonctions des membres du CCSEHDAA selon la LIP à l'article 187 est de donner son avis sur la répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

- De soutien qui vise à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage ;
- De vie scolaire qui vise le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires, ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école ;
- D'aide à l'élève qui vise à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre ;
- De promotion et de prévention qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Les services complémentaires sont des services :

- De promotion de la participation de l'élève à la vie éducative ;
- D'éducation aux droits et aux responsabilités
- D'animation, sur les plans sportif, culturel et social
- De soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire ;
- D'information et d'orientation et professionnelles ;
- De psychologie ;
- De psychoéducation ;
- D'éducation spécialisée ;
- D'orthopédagogie ;
- D'orthophonie ;
- De santé et de services sociaux ;
- D'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Les services éducatifs complémentaires au CSSPI sont des services universels (tous les élèves) et ciblés (élèves HDAA, classes spécialisées et classes d'accueil). Ce sont des services décentralisés dans les établissements et répartis selon différents critères : nombre d'élèves, nombre d'élèves HDAA, caractéristiques des élèves (codes de difficulté). Les coûts sont assumés par le CSS ou par les établissements.

La responsabilité du Centre de services est d'organiser ces services pour les élèves et il nous démontre à partir des ressources financières comment sont utilisés les intervenants et professionnels dans l'organisation et sur quelle base la répartition est faite dans chacun des établissements.

8. On répond aux questions des membres

Mme Forgues mentionne que par faute de temps nous ne pourrons répondre aux questions des membres, mais si le besoin est, elle invite les membres à envoyer les questions par courriel.

9. SITE WEB DU CSSPI : LES INFORMATIONS DU CCSEHDAA — SUIVI

M. Urbain fait le bilan de la situation à la suite du sondage qui avait été envoyé aux membres. Il y a eu six répondants au questionnaire sur les informations que vous vouliez voir sur le site du CSSPI.

Les deux choix les plus populaires ont été les documents de la CSSPI sur les différents thèmes (plan d'intervention, services aux élèves, classements, etc) et les liens vers des sites Web externes (ressources pour les parents). Évidemment, les ordres du jour et les comptes rendus des rencontres s'y retrouveront aussi.

10. MOT DE LA PRÉSIDENCE

Mme Aline Forgues prend la parole. Elle mentionne qu'elle est surprise du peu de personnes ayant complété le sondage pour les informations que l'on pourrait trouver sur le site Web du CSSPI. Elle encourage les membres à participer, en tant que public, aux conseils d'établissement pour donner des informations.

Elle mentionne que tous les membres ont reçu, par courriel, une invitation à participer au 50e de la Fédération des comités de parents du Québec qui se fera le 1er juin à Saguenay. Elle veut connaître le nom de deux participants, car le CCSEHDAA a le budget pour envoyer 2 personnes à ce congrès.

11. PAROLE DE LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS

Mme Forgues prend la parole en tant que substitut de la représentante au comité de parents. Elle dit que lors de la dernière réunion du comité de parents, le 19 février, le sujet a été le déneigement autour des écoles et dans les cours des écoles. Il y a eu une distinction de faite pour la responsabilité de la Ville de Montréal en ce qui concerne le déneigement de la voie publique (trottoirs et rues) et des écoles pour les passages entre les trottoirs de la Ville et la porte d'entrée des écoles ou des cours ainsi que les cours

d'école. Pour tous problèmes de déneigement autour des écoles, il y a l'application 311. Il y a eu des OPP qui ont pris l'initiative d'aller déneiger leur cour d'école.

La prochaine réunion du comité de parents se tiendra le lundi 18 mars et il y aura la présentation des deux nouvelles écoles qui ouvriront leurs portes lors de la prochaine rentrée scolaire.

12. AUTRES SUJETS

Il n'y a aucun point à autres sujets.

13. CLÔTURE

Mme Aline Forgues propose la levée de la séance à 21 h 17.